

Règlement manifestation

"Le BOL D'AIR BARBENAIS" - Edition 2019

Article 1 : Acceptation du présent règlement

L'inscription à la course Le BOL D'AIR BARBENAIS implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 : Lieu, date et nature de la compétition

Courses pédestres sur route, sentiers et chemins se déroulant le 16 Juin 2019 sur la commune de La BARBEN départ de la salle Alain RUAULT.

- 3 circuits enfants – départs à partir 8h00 – non chronométré
 - 300 m -> avant 7 ans (2013, 2014, 2015...) : 8h00
 - 800 m -> entre 7 ans et 9 ans (2012 à 2010) : 8h10
 - 1500 m -> entre 10 ans et 15 ans (2009 à 2004) : 8h15
- Course 11.5Km – 135m de D+. Inscription à partir de cadet – départ 8h45 (limité à 500 coureurs)
- Course 17Km – 230m de D+. Inscription à partir de junior – départ 8h30 (limité à 300 coureurs)
- Marche non chronométrée - Parcours de 11.5Km – départ 8h45 (limité à 150 marcheurs)

Courses avec ravitaillements solide et liquide. Ravitaillement complet à l'arrivée.

Article 3 - Organisateur

L'organisation est assurée par l'association Le Bol d'Air Barbenais, dont le siège social est situé 2140 route du Château, 13330 La BARBEN représentée par son président Philippe NICOLAS.

Article 4 – Condition de participation

Les coureurs de chaque catégorie doivent obligatoirement présenter une licence en cours de validité à la date de l'épreuve ou un certificat médical en français de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. L'organisateur décline toute responsabilité pour les personnes ayant fait une fausse déclaration.

Article 5 – Droit d'inscription

L'inscription se fait sur www.KMS.fr ou www.leboldairbarbenais.fr

Le montant de l'inscription est de 10€ jusqu'au 16/05/19, 13€ du 16/05/19 au 16/06/19 et 17€ le jour de la course, gratuit pour les circuits enfants non chronométrés. Chèque à l'ordre du Bol d'Air Barbenais ou sur KMS par CB. La clôture des inscriptions est fixée le jour de la course à 8h00.

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

L'organisation encourage une association en faisant un don calculé en tenant compte du nombre de participants

Article 6 – Dossard

La remise des dossards se fait le samedi 15 juin de 15h à 18h30 et le dimanche 16 juin de 7h00 à 8h00 à la salle Alain RUAULT.

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 7 – Encadrement & Assurance

L'épreuve est encadrée par les organisateurs avec l'aide du CCFF. L'assistance médicale est assurée par un médecin et les services de secours. Le médecin de l'épreuve peut mettre hors de course tout participant dont la santé lui semble compromise.

L'organisateur a souscrit une police d'assurance responsabilité civile, il décline toute responsabilité en cas d'accidents physiologiques présents ou futurs. Il incombe aux non licenciés de prendre leur propre assurance. Il est expressément indiqué que les participants participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 8 – Suiveur et règles du coureur

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification. Toute aide extérieure, est interdite. Les bicyclettes, poussettes, rollers ou tout autre moyen de déplacement motorisé sont interdit sur le parcours. Seuls ceux de l'organisation sont autorisés.

Les participants doivent avoir un comportement sportif, en accord avec le règlement des courses sur route de la F.F.A.

Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé et se conformer strictement au code de la route.

Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement.

L'organisation se réserve le droit de raccourcir le circuit pour les personnes en difficulté pour terminer la course.

Pour la marche, si des enfants accompagnent leurs parents, ils seront sous leur responsabilité exclusive.

Article 9 – Chronométrage

Le chronométrage officiel et la mise à disposition des résultats sont assurés par la société KMS.

Article 10 – Classement

Le classement est établi sur la base des catégories actualisées au 01/11/2018

Un classement non chronométré et informel est réalisé

Le classement complet sera sur le site KMS.

- Trois premiers H et F scratch et chaque catégorie (pas de cumul)
- Challenge du nombre pour les clubs
- Challenge entreprises

Catégories	Années de Naissance
Minime	2004 & 2005
Cadet	2002 & 2003
Junior	2000 & 2001
Espoir	1997 à 1999
Senior	1980 à 1996
Master	1979 et avant

Les catégories d'âge sont celles de la Fédération Française d'Athlétisme et concernent la saison sportive qui débute le 1er septembre d'une année pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante.

Article 11 – Challenge du nombre et entreprise

Le ou les club(s) les plus représentés se verront récompensés. La dotation sera à la discrétion de l'organisation.

Sont pris en compte : Les marcheurs et les coureurs inscrits sur le 11.5km et 17km.

Pour le challenge entreprise, ce sera le classement scratch du 3^{ème} représentant de l'entreprise qui sera pris en compte, et ce quel que soit le parcours choisi par chacun.

Ne sont pas comptabilisés : Les enfants, les bénévoles ou les spectateurs

Article 12 – Récompenses

Trophées et produits régionaux (pas de cumul). Lots par tirage au sort. Chaque participant se verra remettre un lot dans la limite du stock disponible

Article 13 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'association Le Bol d'air BARBENAIS à utiliser celle-ci à titre gratuit, sur tout support de diffusion et sans limitation de durée.

Article 14 – Annulation et Cas de force majeure

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le

non-respect de ces consignes, entrainera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement

Article 15 – Information coureurs

Tous les participants (marcheurs et coureurs) se verront remettre avant le départ l'information ci-dessous :

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES PARTICIPANTS

Nos partenaires : LE CHATEAU DE LA BARBEN, LE DOMAINE DU BOULERY et LE ZOO nous autorisent à traverser leur propriété respectez là.

« Vous allez passer dans l'enceinte du zoo, notre partenaire vous invite à partager sa passion pour les animaux, cet événement qui vous est offert est exceptionnel et unique, respectez le. Vous allez passer devant des enclos ou des animaux sont présents, vous êtes leurs invités, il vous est demandé de respecter leur environnement et leur espace de vie, ne criez pas, ne faites pas de gestes brusques, ne leur donnez pas à manger. Ne stationnez pas et ne vous arrêtez pas sur le parcours. Des personnes de l'organisation sont présentes pour vous informer. La prise de Selfie ou de photos est tolérée mais doit se faire rapidement.

L'organisation se réserve le droit d'exclure de la course toute personne ne respectant pas ces conditions.

Une barrière horaire est fixée à 9h15 pour les marcheurs et 9H30 pour les coureurs passé ces horaires l'accès au zoo ne sera plus autorisé et un parcours secondaire sera proposé pour rejoindre la course.

Nos amis à quatre pattes ne sont pas autorisés à accéder dans le ZOO et LE CHÂTEAU nous leur avons prévu un parcours alternatif.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Bonne course, faites-vous plaisir en respect de l'environnement, de la flore et de la faune »

NOTA : MERCI de ne pas et au sol au départ et à l'arrivée vos déchets tel que les contenants de gel, mouchoirs, gobelets... nous mettons à votre disposition des collecteurs.

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES PARTICIPANTS

Nos partenaires : LE CHATEAU DE LA BARBEN, LE DOMAINE DU BOULERY et LE ZOO nous autorisent à traverser leur propriété respectez là.

« Vous allez passer dans l'enceinte du zoo, notre partenaire vous invite à partager sa passion pour les animaux, cet événement qui vous est offert est exceptionnel et unique, respectez le. Vous allez passer devant des enclos ou des animaux sont présents, vous êtes leurs invités, il vous est demandé de respecter leur environnement et leur espace de vie, ne criez pas, ne faites pas de gestes brusques, ne leur donnez pas à manger. Ne stationnez pas et ne vous arrêtez pas sur le parcours. Des personnes de l'organisation sont présentes pour vous informer. La prise de Selfie ou de photos est tolérée mais doit se faire rapidement.

L'organisation se réserve le droit d'exclure de la course toute personne ne respectant pas ces conditions.

Une barrière horaire est fixée à 9h15 pour les marcheurs et 9H30 pour les coureurs passé ces horaires l'accès au zoo ne sera plus autorisé et un parcours secondaire sera proposé pour rejoindre la course.

Nos amis à quatre pattes ne sont pas autorisés à accéder dans le ZOO et LE CHÂTEAU nous leur avons prévu un parcours alternatif.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Bonne course, faites-vous plaisir en respect de l'environnement, de la flore et de la faune »

NOTA : MERCI de ne pas et au sol au départ et à l'arrivée vos déchets tel que les contenants de gel, mouchoirs, gobelets... nous mettons à votre disposition des collecteurs

Site internet: www.leboldairbarbenais.fr